

L'ABENILLE

JOURNAL POLITIQUE,



COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 268.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI, 21 AOUT, 1828.

Vol. I.

Conditions.—L'ABENILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un ANNEE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année; les prix sont de \$40 à \$80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guirmand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérèse Le Blanc.

A D. Waldson, chez F. Boz, instituteur.

Aux ALLEMAN, à Mr. D. Waldson, et au juge Bryant.

Nord-Amérique.

POUR NEW-YORK.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit:

Le navire KENTUCKY, cap Ratliff.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman.

Le navire TENNESSEE, capt Fowler.

Le navire LOUISIANA, capt Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York est fixé au 1er et 15 de chaque mois.

25 oct Foster & Hutton.

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COGSA, capitaine J. B. Galt, étant d'une marche supérieure, sera d'ici au Bayou Sarah, les jours de départ sont, le Mercredi de la Nouvelle-Orléans à dix heures du matin et de Bayou Sarah, le Samedi à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

25 juin. J. HAGAN & Co.

POUR HAYOU SARAH, BATON-ROUGE, Phlegmon et les lieux intermédiaires.

Le beau Bateau-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places de-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il a de très beaux aménagements pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR NATCHES.

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 10 et 20 de chaque mois; et des Natches tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

17 déc.

POUR LE BAYOU SARAH, LaFosse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemine, et les autres débouchés.

Le bateau à vapeur, à simple pression, FLORIDA, capitaine C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

8 juil. Joseph T. Bauduc.

E. DEBERGUE.

Successeur de J. Garbaroché.

Le soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Azilia de New-York un très bel assortiment de CHAPEAUX: qu'il offre à vendre en gros et en détail au plus juste prix.

13 juin. E. DEBERGUE.

Le Sieur VALENTIN & Co. Coffiers de Paris, à l'honneur d'informer le public de cette ville et particulièrement les Dames qu'il vient de succéder à M. Gauthier, dans l'établissement fondé par ce dernier rue de Chartres N° 182. Il continuera comme par le passé à confectionner toute espèce de pochettes suivant le goût, et il ose espérer que ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance n'auront qu'à s'en féliciter.

On trouve chez lui un assortiment complet de parfumerie fine et fleurs &c. &c.

5 juin.

J. MIGNAN & FAURIE,

Faubourg Marigny, sur la Levée,

ONT l'honneur de prévenir Messrs. les habitants et tous les propriétaires de bateaux à vapeur, moulins et machines à vapeur ou autres quelconques, qu'à dater du 1er Juin courant, ils exécutent tous les ouvrages de fonte de fer, aux prix les plus raisonnables et avec la plus grande exactitude.

Ils se transporteront partout où on aura besoin d'eux, également pour tout ce qui concerne leur état de Fondeurs de métaux, Forgerons, Tourneurs et fondeurs de modèles. Ils osent espérer que leur exactitude de compte et leur grande expérience dans ces sortes d'ouvrages leur continueront la confiance qu'ils s'efforceront toujours de mériter.

Ils ont toujours chez eux un dépôt de charbon de bois et de terre à vendre.

12 Juin—3.

À vendre par les soussignés.

En débarquement du brick Levant de Bordeaux,

6 pipes eau-de-vie 4mo. preuve.

29 barils de blanc preuve du Mexique cont.

18 gallons chaque, et à 8 cercles de fer.

12 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis.

132 paniers huile fine clarifiée.

1 caisse coté patilly en f.

1 do. robes coté patilly, fond lithographie.

3 do. soie à coudre, couleurs assorties pour le Mexique.

1 do. fusils à pistons grand calibre.

1 do. pistolets do. do.

40 mille capsules première qualité.

Le tout ayant droit au drawback.

17 juil. D. G. BORDUZAT & Co.

N° 108 Rue Royale.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS FUNIGATOIRES.

Mr. RENOU, Docteur en Médecine, à l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'encoignure de la rue du Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.

8 Juillet.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'arioles de Queen Tom, 18 do. dites Comtesse et Duchesse; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 déc. CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

ARRIVE par la Roxelane, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

Fromage de Hollande, dit tête de mort

Fromage de Gruyère de la Suisse.

Pruneaux de Tours en boîtes de dix livres.

Figues de Marseille.

Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c.

8 mai. F. BERTOULIN.

VIN DE BORDEAUX.

Excellent Vin de Bordeaux à vendre à bon marché, pour clore une facture.

17 Juin. P. E. SORBE, rue Royale No. 11.

FABRICA de Sombrosos fines de primera calidad, y prueba de agua. Se venden en casa de E. DEBERGUE, en la calle de Sa. Pedro, Plaza de Armas N° 25.

10 abril

PROFESSORAT pour les jeunes personnes.

L'ÉTABLISSEMENT de Mlle. Evered pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode et agréable, rue Bourbon No. 16; deux portes après l'Église St. Roch.

Les branches suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne; Histoire ancienne et moderne; La Mythologie; Les belles Lettres; Le Dessin; La danse; la musique vocale et instrumentale.

On établitement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées, et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Mme. Evered pénétrée des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec exactitude, a pourvu, en tout ce qui concerne l'éducation de ses pensionnaires, à ce qu'elle soit par des personnes d'une sagesse reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagements: elle se croit donc autorisée à promettre à ses parents, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de leur procurer pour acquiescer une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame Evered donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale.

14 avril

Propriété à vendre à l'amiable.

Le Jardin d'agrément et ses dépendances, au faubourg de La Course, donnant sur les trois rues, du Tchoupitoulas, des Orangers et des Religieuses, occupé par Simon Laignol.

Cette propriété n'est pas vendue d'ici au 1er Septembre prochain, sa location sera mise publiquement à l'enchère, ce jour-là, pour le terme d'un an de deux ans, à dater du 1er Octobre suivant.

Le jardin est en plein rapport, et sera constamment ouvert pour tous ceux qui voudraient connaître l'intérieur.

Pour les conditions, s'adresser à M. Ant. Abat, à la Nlle-Orléans. 7 juil.

AVIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.

Le soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacotilleurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux qui ont ou peuvent avoir un bureau ouvert tous les jours rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, au magasin de Jackson, No. 21, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 18 Février, 1825, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et au paiement des licences causées de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1826.

Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il sévira contre ceux qui ne seront pas munis de licence.

Il annonce également que Mr. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des Licences signés par moi.

Il a placé dans chaque paroisse un agent de surveillance, l'amenée est de \$50 à 100.

Ceux dont le terme des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveler, sous les peines énoncées ci-dessus.

6 mai. LOUIS ALLEY, fermier.

DEPOT DU VÉRITABLE REMÈDE DE LE ROY TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépôt de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. COTTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures, sur MARREPAR en face de la Halle; au coin des rues de la Levée et Madisau.

Prix avec les instructions, purgatif \$175, voir \$1, ensemble toutes les ouvrages de Dr. Le Roy à \$1 le volume.

Ant. Michoud tient également un Dépôt d'ASTROLOGIE de Dr. Guillet de Paris.

Prix \$175 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets en chimie, en arts, en livres, en robes, en bijoux, en modes à la mode, en boussoles fins, vin &c. &c.

ON Y DÉTAILLE

12 livres de beau Sucre pour \$1, et 6 livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre.

6 mars.

DEMANDE—On désire trouver à louer une négresse; il faudrait qu'elle fut bonne cuisinière. On donnerait la préférence à une qui parlât les deux langues.

10 décembre—f.

GRAISSE & WHISKEY.—159 boîtes en fer blanc de Graisse de Cincinnati, 70 barils bon Whiskey, en débarquement et à vendre par J. P. PAYSON

24 nov.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages extérieurs.

370 sacs Café de la Havane.

30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.

100 sacs de 1000 bouchons fins.

40 caisses Huile de Vitriol de deux damejeannes chaque.

100 barils Vinaigre de cidre fort.

500 sacs Sel de Liverpool.

24 barils Plomb de chasse paente

200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.

40 barils Sucre en pain.

40 caisses Tabac à chiquer de Caven diah.

Grilla pour bateaux à vapeur, Gharetes et Roues, Drays et Broies.

A vendre par

5 janv. SAMUEL P. MORGAN

CONFITURES, &c.—4 jarres de confitures en boîtes communes et dorées; 4 do. roses; à vendre par

Dec 18. A. HODGE, Jr.

SUGAR.—100 lbs. very prime sugar, landing this morning, for sale by

March. PETER & MILLARD.

College Louisianais.

Les développemens progressifs reçus par l'établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, Mr. GUVILLIER a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence dans le vaste local connu sous le nom de FRASCATI, situé à un quart de mille au-dessous de la Nouvelle-Orléans, sur le rivage de la Baye.

Les motifs qui ont déterminé ce changement et le choix de la maison désignée ci-dessus, seront aisément appréciés d'après l'exposé suivant.

1°—La salubrité du lieu considéré par des juges compétens comme placé hors de la sphère d'activité des maladies épidémiques qui, dans certaines saisons, exercent d'affreux ravages à la Nouvelle-Orléans.

2°—La proximité de la ville, qui permet le jour de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse et florissante, sans être exposé à aucun des inconvéniens inhérens qu'elle présente.

3°—Le besoin urgent d'établir des écoles de manière à favoriser le maintien de l'ordre moral, et les différentes émanations qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.

4°—La nécessité non moins impérieuse d'une vaste enceinte dont la distribution permet de recevoir les jeunes élèves des âges plus âgés, afin d'éloigner autant que possible les chances d'associations et les innovations de tous genres qui tendent à troubler la sagesse de la jeunesse.

Tel est le résumé des raisons qui ont déterminé M. Guvillier à opérer ce changement. Il les soumet au jugement du public, et plus particulièrement encore à celui des personnes qui s'honorent en lui confiant l'éducation de leurs enfans. Il s'estimera heureux si ces motifs obtiennent leur approbation, et il croirait manquer à la reconnaissance en ne saisissant pas cette occasion de leur offrir ses remerciemens.

Mr. GUVILLIER, professeur de mathématiques au College Louisianais, étant obligé de s'absenter pour un mois, sera remplacé dans ses fonctions, jusqu'à son retour, par M. ALLEN d'Henricourt, ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu sous les plus favorables auspices, et recommandé d'ailleurs par M. le général Bernard à MM. Rouffignac, Pilié et d'autres citoyens respectables de cette ville.

Considérant combien il est difficile de faire observer à des jeunes gens dont le nombre est déjà fort, les règles indispensables dans une maison d'éducation, M. Guvillier se voit dans la nécessité d'annoncer au public qu'il lui sera désormais impossible d'admettre au nombre de ses élèves des jeunes gens au-dessous de l'âge de quatorze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux élèves, sont priées de vouloir bien s'adresser d'abord au chef de l'établissement.

26 mars.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Vente par le Marshall.

La Maie, les Agens et les Propriétaires de la Nouvelle-Orléans.

Un emplacement N° 7 dans l'Etat N° 57 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 6 dans l'Etat N° 57 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 13 dans l'Etat N° 17 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'Etat N° 23 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 6 dans l'Etat N° 57 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 10 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 12 dans l'Etat N° 54 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 8 dans l'Etat N° 17 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 10 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'Etat N° 17 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 2 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 30 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 4 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 9 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'Etat N° 3 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 10 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 11 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 6 dans l'Etat N° 57 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'Etat N° 57 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 11 dans l'Etat N° 10 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 80 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu des ordres de justice lancés dans les affaires ci-dessus par l'honorable G. Prévai, Juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, j'opérerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à midi, au café de Hickety, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de Terre ci-dessus énumérés pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 2le. section de l'acte pour fixer le mode dont lequel les emplacements et autres terres situés dans la cité de la Nlle-Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidents, pourront être saisis et vendus pour taxes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle-Orléans, et pour d'autres objets approuvés le 14 Mars 1828.

LOUIS DAUNOY, Marché.

EN vertu des ordres de justice lancés dans les affaires ci-dessus par l'honorable G. Prévai, Juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, j'opérerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à midi, au café de Hickety, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de Terre ci-dessus énumérés pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 2le. section de l'acte pour fixer le mode dont lequel les emplacements et autres terres situés dans la cité de la Nlle-Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidents, pourront être saisis et vendus pour taxes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle-Orléans, et pour d'autres objets approuvés le 14 Mars 1828.

LOUIS DAUNOY, Marché.

EN vertu des ordres de justice lancés dans les affaires ci-dessus par l'honorable G. Prévai, Juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, j'opérerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à midi, au café de Hickety, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de Terre ci-dessus énumérés pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 2le. section de l'acte pour fixer le mode dont lequel les emplacements et autres terres situés dans la cité de la Nlle-Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidents, pourront être saisis et vendus pour taxes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle-Orléans, et pour d'autres objets approuvés le 14 Mars 1828.

LOUIS DAUNOY, Marché.

EN vertu des ordres de justice lancés dans les affaires ci-dessus par l'honorable G. Prévai, Juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, j'opérerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à midi, au café de Hickety, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de Terre ci-dessus énumérés pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 2le. section de l'acte pour fixer le mode dont lequel les emplacements et autres terres situés dans la cité de la Nlle-Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidents, pourront être saisis et vendus pour taxes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle-Orléans, et pour d'autres objets approuvés le 14 Mars 1828.

LOUIS DAUNOY, Marché.

EN vertu des ordres de justice lancés dans les affaires ci-dessus par l'honorable G. Prévai, Juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, j'opérerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à midi, au café de Hickety, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de Terre ci-dessus énumérés pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 2le. section de l'acte pour fixer le mode dont lequel les emplacements et autres terres situés dans la cité de la Nlle-Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidents, pourront être saisis et vendus pour taxes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle-Orléans, et pour d'autres objets approuvés le 14 Mars 1828.

LOUIS DAUNOY, Marché.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Vente par le Marshall.

La Maie, les Agens et les Propriétaires de la Nouvelle-Orléans.

Un emplacement N° 7 dans l'Etat N° 57 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 6 dans l'Etat N° 57 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 13 dans l'Etat N° 17 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'Etat N° 23 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 6 dans l'Etat N° 57 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 10 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 12 dans l'Etat N° 54 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 8 dans l'Etat N° 17 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 10 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'Etat N° 17 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 2 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 30 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 4 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 9 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'Etat N° 3 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 10 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 11 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 6 dans l'Etat N° 57 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'Etat N° 57 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 11 dans l'Etat N° 10 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 80 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'Etat N° 58 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu des ordres de justice lancés dans les affaires ci-dessus par l'honorable G. Prévai, Juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, j'opérerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à midi, au café de Hickety, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de Terre ci-dessus énumérés pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 2le. section de l'acte pour fixer le mode dont lequel les emplacements et autres terres situés dans la cité de la Nlle-Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidents, pourront être saisis et vendus pour taxes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle-Orléans, et pour d'autres objets approuvés le 14 Mars 1828.

LOUIS DAUNOY, Marché.

EN vertu des ordres de justice lancés dans les affaires ci-dessus par l'honorable G. Prévai, Juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, j'opérerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à midi, au café de Hickety, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de Terre ci-dessus énumérés pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 2le. section de l'acte pour fixer le mode dont lequel les emplacements et autres terres situés dans la cité de la Nlle-Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidents, pourront être saisis et vendus pour taxes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle-Orléans, et pour d'autres objets approuvés le 14 Mars 1828.

LOUIS DAUNOY, Marché.

EN vertu des ordres de justice lancés dans les affaires ci-dessus par l'honorable G. Prévai, Juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, j'opérerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à midi, au café de Hickety, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de Terre ci-dessus énumérés pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 2le. section de l'acte pour fixer le mode dont lequel les emplacements et autres terres situés dans la cité de la Nlle-Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidents, pourront être saisis et vendus pour taxes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle-Orléans, et pour d'autres objets approuvés le 14 Mars 1828.

LOUIS DAUNOY, Marché.

EN vertu des ordres de justice lancés dans les affaires ci-dessus par l'honorable G. Prévai, Juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, j'opérerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à midi, au café de Hickety, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de Terre ci-dessus énumérés pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 2le. section de l'acte pour fixer le mode dont lequel les emplacements et autres terres situés dans la cité de la Nlle-Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidents, pourront être saisis et vendus pour taxes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle-Orléans, et pour d'autres objets approuvés le 14 Mars 1828.

LOUIS DAUNOY, Marché.

EN vertu des ordres de justice lancés dans les affaires ci-dessus par l'honorable G. Prévai, Juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, j'opérerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à midi, au café de Hickety, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de Terre ci-dessus énumérés pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 2le. section de l'acte pour fixer le mode dont lequel les emplacements et autres terres situés dans la cité de la Nlle-Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidents, pourront être saisis et vendus pour taxes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle-Orléans, et pour d'autres objets approuvés le 14 Mars 1828.

LOUIS DAUNOY, Marché.

EN vertu des ordres de justice lancés dans les affaires ci-dessus par l'honorable G. Prévai, Juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, j'opérerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à midi, au café de Hickety, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de Terre ci-dessus énumérés pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 2le. section de l'acte pour fixer le mode dont lequel les emplacements et autres terres situés dans la cité de la Nlle-Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidents, pourront être saisis et vendus pour taxes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle-Orléans, et pour d'autres objets approuvés le 14 Mars 1828.

LOUIS DAUNOY, Marché.



Loterie de l'Eglise Catholique de BATON-ROUGE.

Premiers Classes.

1 lot de \$6,000	1 lot de \$4,000
1 " " 3,500	1 " " 3,000
1 " " 2,500	1 " " 1,640
1 " " 500	6 " " 300
1 " " 100	

Plusieurs autres montant à \$45,160.

Cette Loterie, composée de 27 numéros par permutation et dans laquelle on tire quatre ballots, doit être, sous tous les rapports, considérée comme la plus avantageuse de toutes celles qui sont offertes au public pendant cette saison. On peut avoir la plus grande confiance dans les garanties qu'elle offre, tout étant disposé, de manière à ce que les lots gagnés soient promptement et ponctuellement payés.

Prix des Billets:

Billets entiers \$5, demi-billets \$2.50, quarts de billets \$1.25, paquets de 9 billets, (garantis ne pas gagner moins de vingt piastres) \$45.

A vendre chez

MALCOLM,

Au Bureau renommé de la Rue de Fortune—Rue de Chartres No 86. 26 juil.

SANGSUES à 50 cents.

A VENDRE chez FORESTIER & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir:

Elixir anti-glaireux du Dr. Guilhé

5 livres sulfate de quinine

Bandages herniaires, sondes

Bougies et canules en gomme élastique

Filuliers à l'usage des pharmaciens

Boîtes en cartons assorties

Blanc des sultans pour adoucir la peau

Rouge pour la toilette

Pastilles de séral pour parfumer leé ap partemens

Baume de copahue inodore

Moxa Japonais &c. &c.

18 avril

Chapeaux Blancs, de castor.

NICHOLS & KBELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité et de la dernière mode de New-York.

23 avril

SUCRE.—69 boucauds beau sucre de Attakapas, à vendre par

Gordon, Forrestal & Co.

No. 23, rue Toulouse

4 juin